

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N° 408

présenté par
M. Meurin

à l'amendement n° 1 de M. Delautrette

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« territoires »,

insérer les mots :

« périurbains et ruraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel accordant plus de place aux territoires ruraux.